

au ministre de conclure des contrats polyennaux de concessions forestières relatifs à toutes les essences de bois, assure la continuité du mode de possession, condition essentielle à la réussite d'un programme de rendement soutenu. La même modification établit une caisse d'exploitation forestière de \$2,500,000 pour l'aménagement de routes forestières et la construction de ponts ayant pour objet de réduire les frais de la récolte des produits forestiers.

La Saskatchewan a démontré la nécessité de conserver ses ressources forestières en restreignant la coupe annuelle à une quantité approximative équivalente à 5 p. 100 du peuplement estimatif de bois d'épinette vendable de chaque région.

Dans la Colombie-Britannique, l'octroi de permis d'administration forestière en vertu de la modification de 1947 à la loi sur les forêts déterminera sans aucun doute de grandes améliorations dans les méthodes d'exploitation forestière de la province. Une des compagnies a reconnu la nécessité de projets polyennaux par l'établissement d'une forêt expérimentale de démonstration afin d'étudier les problèmes que comportent le dépeuplement, la coupe sélective et le reboisement des futaies de bois n'ayant pas encore atteint leur plein développement.

Les provinces de Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Ontario ont nommé chacune un comité consultatif composé de représentants du gouvernement provincial, des industries forestières et d'autres organismes intéressés au bien-être des forêts, afin de s'occuper de tous les problèmes forestiers et d'y apporter une solution au profit de tous, par les efforts concertés de chacun.

Un autre aspect de l'administration des forêts qui est regardé d'un œil favorable est celui de la préparation d'inventaires plus exacts des ressources forestières; ce sujet est traité ci-après.

**Inventaires nationaux des forêts.**—Après la guerre, plusieurs des services forestiers provinciaux ont préparé de façon particulièrement active leurs programmes d'inventaire des forêts. Le ministère des Terres et Forêts d'Ontario a réalisé bien des progrès dans son plan quinquennal d'inventaire forestier portant sur un territoire d'environ 125,000 milles carrés des terres boisées de la province. Le projet comporte la prise de photographies aériennes ayant pour objet particulier de préparer des inventaires, la préparation d'une carte de base et enfin la production de cartes d'inventaire forestier basées sur les photographies aériennes et complétées par l'échantillonnage local.

L'emploi de photographies aériennes pour fins sylvicoles constitue un domaine relativement nouveau dans lequel des progrès ont été réalisés tant au point de vue des recherches que des méthodes (voir p. 494). Le Service forestier du Dominion a poursuivi ses travaux d'élaboration de techniques spéciales pour l'utilisation des photographies aériennes et, en même temps, a préparé la cartographie forestière des terres sous l'administration fédérale et d'autres territoires qui représentent un intérêt direct pour le Canada. Mentionnons, par exemple, les cartes d'inventaire forestier préparées d'après des photographies aériennes dans le cas de la zone de conservation des forêts des Rocheuses orientales, où la protection contre le feu est d'importance primordiale. Des renseignements sont recueillis sur terre afin d'aider à l'interprétation des photographies; le perfectionnement des instruments se poursuit.